

# COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le 15 février, le Conseil Municipal de la commune de ROSIERS-D'EGLETONS, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

**Date convocation** : 08/02/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211917604-20230215-DEL\_2023\_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2023

**Secrétaire de séance** : Madame Fabienne AGNOUX

**PRESENTS** : Mesdames Sandrine LETOQUIN, Audrey PAREL, Fabienne AGNOUX, Marie Claude AVELINO, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Georges CARAMINOT, Francis GUILLOT, Jean-Claude TALBERT, Jean BOINET.

**ABSENTS EXCUSES** : Jeanne-Marie AMOREIRA, Brigitte LAURENSOU, Stéphanie MAGNE, Jacques GUILLAUMIE-BILLET, Laurent GOURDOUX.

**PROCURATION(S)** : Jeanne-Marie AMOREIRA donne procuration à Fernand ZANETTI  
Brigitte LAURENSOU donne procuration à Sandrine LETOQUIN  
Stéphanie MAGNE donne procuration à Gérard BRETTE

### Délibération n° 2023-06 Tarifs communaux – Année 2023

#### 1/ Loyers des logements communaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Considérant** le nouvel indice de référence créé par l'article L353-9-3 du code de la construction et de l'habitation modifié par la LOI n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté-article 81
- **Considérant** les variations annuelles du nouvel indice de référence des loyers fournies par l'INSEE applicable au 1er janvier 2023 sur la base de l'IRL du 2<sup>e</sup> trimestre 2022 qui est de 3.60%
- **Décide** de procéder à une augmentation de 1% des loyers communaux pour l'année 2023 :  
Les loyers seront les suivants :
- **275.23€ (DEUX CENT SOIXANTE QUINZE EUROS et 23 CENTIMES)**, le loyer mensuel du logement de l'école actuellement loué à Mme Michelle ROPARS
- **391.32€ (TROIS CENT QUATRE VINGT ONZE EUROS et 32 CENTIMES)** le loyer du logement occupé par Madame Michelle FORTIER.
- **213.71€ (DEUX CENT TREIZE EUROS et 71 CENTIMES)** le loyer du logement occupé par Monsieur Michel ESTRADÉ;
- **351.82€ (TROIS CENT CINQUANTE ET UN EUROS et 82 CENTIMES)** le loyer du logement occupé par Monsieur Nicolas BREUIL

#### 2/ Tarifs de la garderie municipale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Reconduit** la participation votée en 2022 des familles des enfants utilisateurs du service de la garderie à savoir :
  - 0,70 € par enfant pour le service du matin
  - 1,10 € par enfant pour le service du soir
- **Adopte** le principe de la gratuité du service à partir du 3<sup>e</sup>me enfant d'une même famille

### 3/ Tarifs de location des salles communales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les tarifs suivants :

#### Salle du 1000 club

- Pour les personnes résidant sur la commune

Calendrier	Salle seule	Salle + cuisine	Caution
En semaine	200 € / jour	250 € / jour	500 €
Le week - end	250 €	300 €	500 €

- Pour les personnes résidant hors de la commune

Calendrier	Salle seule	Salle + cuisine	Caution
En semaine	300 € / jour	350 € / jour	500 €
Le week - end	350 €	400 €	500 €

- Pour les Comités d'Entreprise

Location en semaine : 200€

Location le week-end : 400€

Caution : 500€

Cuisine en plus : 50€

Nota : pour toutes les locations un état des lieux sera effectué avant et après la location. Une attestation d'assurance sera exigée

- Pour les locations commerciales : séminaires, foire au vin.....

Calendrier	Salle seule	Salle + cuisine	Caution
Tous les jours	500 € / jour	550 € / jour	500 €

- Pour les associations communales :

Salles gratuites et caution donnée tous les 6 mois

- Pour les associations hors commune :

En semaine : 150€

Week-end : 200€

Caution : 500€

Cuisine : 50€ en plus

Nota : pour toutes les locations qui précèdent, un état des lieux sera effectué avant et après la location. Une attestation d'assurance sera exigée.

**Location pour l'ajout de la salle dite "Club House" : 50€**

#### Salle de la Taulie et Club House

Location exclusivement aux personnes qui résident sur la commune  
Uniquement les mercredis et les samedis de 14h00 à 18h00

Location salles : 50€ par manifestation  
Caution 250€

**Location du matériel de sonorisation : 50€ avec une caution spécifique et complémentaire de 500 €.**

#### 4/Fixant les tarifs des concessions cimetièrè

<b>COLOMBARIUM</b>	Location 15 ans	300,00 €
	Location 30 ans	500,00 €
	Dispersion des cendres	0,00 €

<b>CONCESSIONS</b>	DUREE	15 ANS	150,00 €
--------------------	-------	--------	----------

DUREE	30 ANS	250,00 €
-------	--------	----------

DUREE	50 ANS	500,00 €
-------	--------	----------

DIMENSION D'UNE CONCESSION

**1,30 sur 2,50 soit 3,25m<sup>2</sup>  
40 cm inter-tombes**

<b>CONCESSIONS CINERAIRES</b>	DUREE	15 ANS	100,00 €
-----------------------------------	-------	--------	----------

DUREE	30 ANS	180,00 €
-------	--------	----------

DUREE	50 ANS	360,00 €
-------	--------	----------

DIMENSION D'UNE CONCESSION

**1,50/1,50 soit 2,25m<sup>2</sup>  
40 cm inter-tombes**

Membres : 15  
Présents : 10  
Représenté(s) : 3  
Nombre de votants : 13  
Exprimés : 13  
Pour : 13  
Contre : 13  
Abstention : 0



Le Maire, Gérard BRETTE

La secrétaire de séance,  
Fabienne AGNOUX

